

Rapport de minorité de la Commission technique
Préavis municipal no 81 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la
réalisation des travaux du Vieux-Bourg – réaménagement (espace public + sous-sol)

Gland, le 5 décembre 2020

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La minorité de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal No 81, composée de :

Roger Hemberger	PLR
Jean-Marc Jaquier	PLR, rapporteur de minorité
Maurizio Di Felice	UDC

s'est réunie le 22 octobre 2020 à 18h30, Bâtiment Montoly, salle Mont-Blanc, 2^{ème} étage, à Gland, en présence de Monsieur le Municipal Michael Rohrer, ainsi que de Monsieur Ranfiss Trujillo, chef du Service des infrastructures et de l'environnement.

La commission s'est réunie une deuxième fois en visio-conférence le 3 novembre 2020 à 20h et à échangé à de nombreuses reprises par courriel.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions, lors de la séance de la commission, puis par courriels.

Préambule

Le présent préavis donne suite au Préavis 71/2014 "Crédit d'étude pour le réaménagement du Vieux-Bourg", accepté par notre conseil en septembre 2014.

La mise à l'enquête publique des travaux de réalisation des aménagements du Vieux-Bourg s'est déroulée du 28 août au 28 septembre 2020. Cette procédure a débouché sur dix-huit remarques et/ou oppositions.

Le préavis municipal 81 traitant de la réalisation desdits travaux, objet de notre étude, est proposé à l'approbation de notre conseil en octobre 2020, pour la séance du conseil du 12 novembre 2020.

L'agenda de la réunion de la commission, en raison des vacances scolaires, fixé au 22 octobre ne permet pas à cette dernière de rapporter à temps, pour la séance du 12 novembre.

Demande de report est faite au bureau du conseil, celle-ci est acceptée pour traitement lors de l'assemblée du 17 décembre 2020.

Séances de commission

La commission s'est réunie physiquement au bâtiment de Montoly le 22 octobre. Les membres de la commission sont présents, ainsi que Monsieur le Municipal Rohrer et le chef de service du SIE, M. Tujillo.

Les conseillères et conseillers en charge de l'étude du préavis relèvent le peu de consistance du dossier soumis à l'approbation du conseil, traitant d'un objet d'une telle importance.

Aucune présentation globale complémentaire, explications sur plans, illustrations des divers aménagements, documents divers utiles à l'établissement de notre conviction ne nous sont transmis lors de la séance.

Le plan du périmètre concerné, ainsi que le plan des assainissements des eaux, nous sont transmis sur demande exprès, par voie électronique quelque jours plus tard.

La séance s'est résumée à un échange de questions-réponses, auxquelles pour la plupart, il nous a été argumenté qu'il était bien trop prématuré d'apporter des réponses, en l'état actuel de l'étude.

À l'issue de la séance, la présidente de la commission transmettra aux membres par voie électronique, dans le courant de la soirée, la liste des oppositions fournie par Monsieur le Municipal.

La lecture des oppositions et remarques des propriétaires riverains soulèvent des questions fondamentales au niveau des infrastructures, d'une importance certaine, pouvant influencer non-négligemment l'évolution du projet.

La commission décide d'organiser une séance de télé-conférence, celle-ci se déroule le mardi 3 novembre.

Une liste de questions en relation aux oppositions est transmise aux personnes en charge du projet.

Questions-réponses consultables dans le rapport de majorité de la commission.

Oppositions

Certaines oppositions formulées se rapportent aux travaux en sous œuvre, en particulier de la profondeur des canalisations, ainsi que des questions liées la présence d'une nappe phréatique.

L'aménagement ou la suppression de places de parc, voire de trottoirs causent également des inquiétudes et des souhaits.

Une opposition de la part d'un propriétaire en relation à la plantation sur domaine public d'un arbre à l'entrée de sa propriété, par rapport aux feuilles en automne et la production de pollen à d'autres périodes.

D'autres aménagements en surface par des emprises sur domaine privé, par le biais de servitude font l'objet de réserves de la part des propriétaires.

La liste exhaustive des oppositions laisse apparaître une opposition non recevable, au motif du dépôt hors délais de celle-ci, cachet de la poste faisant foi.

Les membres de la minorité de la commission regrettent que le traitement des oppositions ne soit pas inclus au préavis.

Une personne parmi les opposants soutient que le préavis ne respecte pas la législation en vigueur au motif que celui-ci ne contient pas les propositions de réponses aux oppositions ou les avis des services cantonaux consultés lors de l'examen préalable et que le conseil ne statue pas sur celles-ci en même temps qu'il se prononce sur le projet routier.

L'avis de Mme la préfète Chantal Turin indique que le préavis n'est pas illégal, qu'il est soit prématuré, soit incomplet puisqu'il mentionne que les oppositions seront traitées ultérieurement avec un préavis de levée d'opposition. Selon Mme la préfète, dans le cadre de la procédure des projets routiers communaux, la levée des oppositions devrait être présentée au conseil en même temps que le projet.

La minorité de la commission partage cette position et demande à la municipalité, une nouvelle mouture du préavis tenant compte de ces points.

Places de parc

La minorité de la commission soulève et regrette qu'aucune des places de parc supprimées dans le périmètre du projet ne soient compensées, dans un rayon raisonnable.

Nous insistons sur le fait que ces places sont utilisées par les habitants des quartiers du périmètre.

Une forte pression s'est instaurée sur ces possibilités de parcage publique depuis l'installation des habitants du quartier d'Eikenott, en particulier en dehors des restrictions de la zone bleue.

Arborisation

La commission technique dans son ensemble regrette le manque d'ambition du projet au niveau de l'implantation végétale.

La position de la minorité de la commission insiste sur cet aspect, souhaitant l'ajout partout où cela est possible d'arbres et de végétaux.

L'association de notre service des espaces verts ou la consultation de spécialistes en arborisation, en amont et en parallèle de la réalisation des travaux permettrait de prendre des dispositions judicieuses.

Temporalité

La minorité de la commission technique du préavis 81 refuse l'argumentation de la municipalité concernant la nécessité de l'octroi du crédit de réalisation des travaux au motif d'éviter un blocage du processus de réalisation des aménagements prévus.

Le traitement des oppositions et les appels d'offres peuvent être engagés conformément aux dispositions arrêtées dans le préavis 71/2014, soit :

« Le mandat de l'ingénieur civil exigera également de ce dernier la mise en place et le suivi des procédures de consultations (examen préalable, enquête publique, présentation publique) ainsi que le mise en soumission de la totalité des travaux. Ces différentes prestations doivent permettre de définir précisément les ouvrages qui seront exécutés, de contrôler leur viabilité et leur faisabilité et d'obtenir les autorisations, les crédits et toutes les garanties nécessaires à leur réalisation. »

Un préavis exhaustif, abordant la globalité des aspects liés à la réalisation pourrait être présenté à l'étude de notre conseil dans un délai qui n'aurait que peu d'impact sur l'échéancier prévisionnel.

Les remarques des opposants et celles des commissions pourraient être prises en considération, ou pas, avec argumentation.

Six années se sont écoulées depuis l'approbation du crédit d'étude, si du temps a pu être égaré, c'est bien là que nous le trouverions.

Coûts

Les coûts du projet, basés sur des calculs SIA réalisés par le bureau d'ingénieurs se trouvent majorés par rapport au premiers chiffres articulés par notre municipalité.

La situation exceptionnelle que nous vivons, ainsi que certaines variantes d'exécutions possibles, pourrait avoir des influences en relation à ce paramètre financier.

Il paraît important à la minorité de la commission de pouvoir étudier un préavis d'une telle importance sur la base de retour de soumissions, tenant compte des variantes proposées.

Position de la minorité de la commission

Nous regrettons le séquençage quelque peu précipité de ce préavis, arrivé trop vite après la mise à l'enquête, cette situation donne un sentiment fébrile d'une planification mal maîtrisée.

Les questions liées aux oppositions, les conséquences des négociations avec les propriétaires riverains, ainsi que les stratégies adoptées en discussion avec les entreprises sélectionnées auront une influence importante sur les options les plus adéquates et rationnelles à retenir.

La mise en soumission et le choix des entreprises nous semble être un point crucial dans ce dossier. La collaboration, par la mise en place d'une stratégie amènera les précisions indispensables, pour la bonne gestion du projet, impactant une zone sensible de notre ville.

Les soussignés, encouragent la municipalité à poursuivre l'étude jusqu'en phase de sélection des entreprises de génie civil, nécessaire à l'exécution des travaux.

Dans un premier temps, la minorité de la commission technique demande au conseil communal de Gland, d'ajourner sa décision en ce qui concerne préavis 81 et donc de le refuser dans l'état actuel de nos connaissances.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la commission technique recommande, à la minorité de ses membres, de refuser les conclusions du préavis municipal no 81 et de prendre les décisions suivantes :

- I. de refuser le préavis municipal No 81 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réalisation des travaux du Vieux-Bourg – réaménagement (espace public + sous-sol) ;
- II. de refuser un crédit de CHF 16'730'000.-
- III. de refuser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 16'095'000.-

Signatures des membres de la Commission

Jean-Marc Jaquier
Roger Hemberger
Maurizio Di Felice